



Le Mans le 26 juin 2024

La Secrétaire Départementale
à
Madame La Directrice Académique
des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de la Sarthe

Objet : Demande du retour du CSA Carte scolaire au plus tôt

Madame la Directrice Académique,

Le report du CSA Carte scolaire à la pré-rentrée pour cause de période de réserve électorale provoque de vives inquiétudes pour tous nos collègues. En effet, devoir attendre le dernier moment pour préparer la rentrée met à mal les équipes pédagogiques.

Vous nous avez dit être attentive aux situations des écoles mais pour ces dernières, il s'agit de préparer une année scolaire dans les meilleures conditions possibles. Ces équipes ne peuvent anticiper la rentrée et son organisation, ni communiquer aux parents les futures classes. Elles devront peut-être tout modifier en une après-midi alors que les écoles non concernées s'y prennent plusieurs mois en avance. C'est une rentrée en mode dégradé qui se profile pour elles, préjudiciable à la santé morale des personnels, source d'instabilité pour les élèves et les familles.

Et quelles écoles sont sûres de ne pas être concernées ?

Un certain nombre de municipalités sont également dans l'attente de ces décisions. Elles devront, elles aussi, réagir en un temps record alors que l'organisation habituelle prend du temps.

Envisagez-vous d'annuler certaines mesures de février ? Et des ouvertures supplémentaires ?

Combien de nominations tardives pour des personnels ? Combien de départs de collègues la veille de la rentrée ?

L'UNSA Éducation est opposée à toute fermeture de classe post-rentrée, et ce, dans l'intérêt des élèves.

Nous vous demandons donc, Madame la Directrice Académique, à ce que les instances de carte scolaire puissent se tenir au plus tôt, c'est-à-dire juste après les élections législatives, les 8-9-10 juillet.

Enfin, nous espérons que la prise en compte des élèves ULIS dans les effectifs globaux, comme le demande la loi pour une école de la confiance de 2019 et comme l'a confirmé le Tribunal administratif de Nantes pour l'école élémentaire Clemenceau des Sables d'Olonne, soit appliquée à toutes les écoles concernées par un dispositif Ulis.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande. Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos sentiments respectueux.

Léa Looten

Secrétaire Départementale UNSA Education
Et Secrétaire Départementale SE-UNSA 72